



Termes de référence

**Acquisition, transport et installation de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque à Jérémie
département de la Grand'Anse -Haïti**

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	3
II. OBJECTIF	3
III. CATÉGORIE DES OFFRES.....	3
IV. QUANTITÉ ET QUALITE DES MATÉRIELS	4
V. CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SYSTEMES PHOTOVOLTAÏQUES.....	5
5.1 FORMATION DES TECHNICIENS DE PROXIMITE	5
5.2 CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX	5
5.3 DELAI D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES	6
5.4 RECEPTION.....	6
5.5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES	6
5.6 GARANTIES DE BONNE EXECUTION	<u>9</u>
VI. RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE	<u>10</u>
VII. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE AVEC LE SYSTEME INSTALLE	<u>10</u>
VIII. RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE	<u>10</u>
IX. MODALITES DE PAIEMENT ET CONSTITUTION DE L'OFFRE	<u>10</u>
X. CALENDRIER DE L'OFFRE	<u>12</u>
Annexe 1 - Formulaire de soumission.....	<u>13</u>
Annexe 2 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	<u>14</u>

I. CONTEXTE

Les interventions de la composante aménagement urbain du projet Vil Nou Pi Bel/programme URBAYITI à Jérémie visent à améliorer le cadre de vie de la population dans les quartiers dévastés par l'ouragan Matthew en 2016. Il s'agit d'améliorer les espaces publics, espaces sportifs, la circulation interne des quartiers et d'améliorer aussi la sécurité publique via l'éclairage des quartiers, principalement sur les espaces publics.

La ville de Jérémie comme le reste du pays fait face au problème d'électricité/éclairage public ce qui limite la circulation de la population dans les heures nocturnes et occasionne des cas de viol, de violence et de vol.

C'est dans ce contexte que CARE et CBM, avec l'appui financier de l'Union Européenne, et de l'AFD, comptent mettre en place un système photovoltaïque devant assurer l'éclairage public de manière autonome dans les zones d'intervention du projet afin de faciliter la circulation de la population des quartiers cibles durant les heures nocturnes afin de réduire les risques de viol, de violence et de vol dans les quartiers.

II. OBJECTIF

Cet appel d'offres est lancé en vue de sélectionner un prestataire de service/fournisseur pouvant mettre en place un système photovoltaïque (énergie solaire) et assurer sa pérennité dans les zones d'intervention du projet, afin de garantir l'éclairage public et réduire les risques sécuritaires le soir.

III. CATÉGORIE DES OFFRES

L'appel d'offres consiste à acquérir les matériels et les accessoires du système d'énergie solaire (comprenant panneaux solaires, batterie, invertisseur et accessoires de pose) ; à les transporter in situ et à les installer au niveau des zones d'intervention du projet. Les soumissionnaires devront présenter une offre globale incluant l'achat, le transport et l'installation du système, y compris la formation de personnes-ressources identifiées dans la communauté en maintenance et réparation du dispositif.

N.B.- La totalité des prestations doit être impérativement assurée. La soumission pour une partie des articles est exclue et entraînera automatiquement le rejet de l'offre.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés (locales ou étrangères).

IV. QUANTITÉ ET QUALITÉ DES MATÉRIELS

La quantité de matériels à acquérir est stipulée dans le tableau du Bordereau des prix.

BORDEREAU DE PRIX

Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
Achat de fourniture et transport (système photovoltaïque et accessoire de pose, régulateurs) : Ce cout prend en compte l'achat des panneaux, lampes, poteaux, batteries, onduleurs et toutes autres accessoires d'un lampadaire solaire et le transport jusqu'au lieu défini dans le TDR	Unite	140		
Sous Total				
Installation des lampes solaires : Ce cout prend en compte le montant total des matériaux, matériels et accessoires nécessaires et la main œuvre pour l'installation des lampes	Unite	140		
Sous Total				
Formation des techniciens (20) de maintenance et de réparation :	FF	FF		
Sous Total				
Cout Total				

NB : Le fournisseur peut ajouter autant de lignes ou de colonnes possibles s'il trouve nécessaire pour détailler son offre

Tous les matériels livrés par le(s) prestataire(s)/fournisseurs en exécution, dans le cadre de cet appel d'offres, doivent répondre aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché et doivent être à l'état neuf, de fabrication récente et n'ayant jamais été utilisés. Ils doivent être exempts d'une quelconque défectuosité due à un vice de fabrication, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés.

V. **CAHIER DES CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES**

Le projet Vil Nou Pi Bel (PVNPB) opte vers des Territoires moins émetteurs de gaz à effets de serre et plus résilient aux changements climatiques mis en œuvre en collaboration avec la CARE et CBM, lance un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation de lampadaires solaires et de systèmes, destinés aux quartiers d'intervention du projet à savoir Caracolie I, Caracolie II, Sainte Helene, Dèyé terrain et Basse Ville

Les prix indiqués dans le tableau des coûts sont établis hors TCA. Les prix sont fermes et non révisables.

La CARE ne pourra pas mettre à la disposition de l'adjudicataire du marché l'exonération sur les produits et les matériaux concernés,

Les prix comprennent, outre les coûts d'achat des équipements, les visites d'étude d'implantation des équipements, les frais de manutention de transport et d'installation dans les différentes localités concernées.

En outre, les frais de formation de vingt (20) techniciens locaux issus des quartiers ou les lampes sont installées sont à la charge du Fournisseur. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le volume des travaux jusqu'à une limite de 10% tels qu'ils en résultent des devis, sans que l'Entrepreneur soit fondé à élever une réclamation quelconque, ni modifier en augmentation des prix unitaires figurant dans son devis et qui seront utilisés pour calculer les moins valus éventuelles.

5.1 FORMATION DES TECHNICIENS DE PROXIMITÉ

Avant l'exécution des travaux (Installation des lampes solaires), le fournisseur devra organiser une session de formation d'un à deux jours sur place (à Jérémie) pour les techniciens de proximité issus des quartiers bénéficiaires. La formation se fera sous la supervision de l'équipe technique du projet VNPB. Le fournisseur est responsable de fournir un manuel technique aux techniciens décrivant les différentes pièces et technique pour le montage, démontage et maintenance d'un system solaire et tous document y relatif.

Durant l'exécution des travaux, le fournisseur devra être accompagné par ces techniciens de proximité formés dans chaque quartier pour le suivi et l'apprentissage des techniques de maintenance.

5.2 CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le contrôle de l'exécution des travaux sera effectué conjointement par l'équipe technique du projet. CARE a la faculté de procéder à des inspections sur le chantier. La surveillance des travaux devra être matérialisée par :

- L'établissement d'un rapport journalier du chantier par le représentant permanent
- L'établissement d'un rapport hebdomadaire du chantier
- L'établissement d'un rapport mensuel d'avancement des travaux
- La rédaction d'un rapport de fin de chantier

Si l'Entrepreneur ne se conforme pas aux prescriptions de la lettre de mise en demeure, la CARE pourra résilier le contrat sans préjudice de toute autre voie ou recours qu'il pourrait avoir.

Toute modification ou accord de quelque nature qu'il soit doit être soumis à l'approbation préalable du Maître d'ouvrage ou des personnes ayant mandat d'agir pour son compte.

5.3 DÉLAI D'INSTALLATION DES LAMPADAIRES

L'ensemble des travaux d'installation devra être achevé dans un délai maximum de 24 mois à compte de la date de vérification des produits, sachant que l'entreposage se fera chez le fournisseur.

5.4 RÉCEPTION

Les réceptions définitives seront effectuées par une commission de réception technique du projet VNPB de CARE. Un procès-verbal de réception technique sera dressé à cet effet. Peut s'adjoindre à la commission toute personne désignée par l'autorité compétente et dont la présence peut aider pour les spécifications techniques des différents équipements.

Lors de l'opération de réception, le prestataire est tenu d'être présent ou de se faire représenter par une personne compétente de sa société.

En cas de rejet d'une partie ou de la totalité des travaux des équipements, les rejets seront immédiatement repris par l'entrepreneur, à ses frais, dans les vingt (20) jours qui suivent la date de la notification du rejet.

5.5 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Spécifications techniques minimales requises : Normes de référence, des normes internationales.

Système d'énergie solaire type éclairage public

12V/24V Solar Controller Tech Parameters, IP68 Grade				
Model	10A	10A	20A	30A
Rated charge current	10A	10A	20A	30A
Rated load current	10A	10A	20A	30A
Working Voltage	12/24V Auto	2/24V Auto	12/24V Auto	12/24V Auto
Over load, short circuit protection	1.25 rated load current 60sec, 1.5 rated loads current 5sec, over load protection action. ≥3 Rated load current short circuit protection action.			
No load current	≤8mA			
Charging circuit voltage drop	≤0.26 V			
Load circuit voltage drop	≤0.15 V			
Over voltage protection	17V; ×2/24V			
Work temperature	Industry stage: -35°C to +55°C			
Boost charge voltage	14.6V; ×2/24V; (keep 10min)			
Direct charge voltage	14.4V; ×2/24V; (keep 10min)			
Float charge voltage	13.6V; ×2/24V			
charge return voltage	13.2v; ×2/24V			
Temperature compensation	-5mv/°C /cell (Boost charge, Direct charge, Float charge, charge return voltage)			
Lower voltage indicate	12.0V; ×2/24V			
Over discharge voltage	11.1V (no load) - real-time modified voltage by the discharge rate: ×2/24V			
Over discharge return voltage	12.6V; ×2/24V			
Control mode	PWM charge mode; modified discharge voltage by the discharge rate			
LED indication on system condition	LED indicating the system of charging, overcharge, power full, power low, over-discharge, over load, out short circuit, load on/off, etc.			
20A 12/24V Solar Controller		Automatic Light Control and Time Control System		
		Intelligent Micro-computer Controller		
		Temperature Compensation.		
		Size.....162*96*32mm		
		Install Hole.....152*63.5mm		
		Working Temperature:-20°C to 60°C		
		Over-charging/discharging Protection		
Reverse-connection Protection				
Switch on Automatically with Light Sensor;				
Switch off after designed Hours later.				

Reference Pictures and Technical Specifications---60W LED Lamp



- 1.)Lamp Body: High-Pressure Die-Casting Aluminum. Corrosion Resistant
- 2.)Application with Polyester Substance in its Surface.
- 3.)Implement of Reflect: Made of High Purity Aluminum.
- 4.)Cover: High Strength and High Transparent Toughened Glass
- 5.)Fastener Bolt and Screws: Stainless Steel
- 6.)Arm Diameter: 60mm 7.)IP67

Technical Parameters:

Grey, Black, White, Blue Is Available

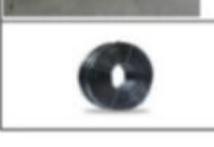
LED Power	60W
LED Lighting Efficiency	7800LM
Body Size	550*220*80mm
Lamp Efficiency	> 92%
CT	3000-6500K
Ra	> 80%
Power Factor	> 0.95
IP	67
Working Temperature	-25℃ ----+60℃
Lifespan	> 80000 Hours
Led Dissipation Angle	70*140 degree
Weight	3.2KGS

6

Reference Pictures and Technical Specifications ---8M pole height

8M Steel Pole can painted with wanted color																					
	<table> <tr> <td>Pole Height.....</td> <td>8M</td> </tr> <tr> <td>Material.....</td> <td>Q235</td> </tr> <tr> <td>Top Diameter.....</td> <td>80mm</td> </tr> <tr> <td>Bottom Diameter.....</td> <td>180mm</td> </tr> <tr> <td>Pole Thickness.....</td> <td>3.25mm</td> </tr> <tr> <td>Painting:.....</td> <td>wanted color</td> </tr> <tr> <td colspan="2">8M Height Pole, Steel, Q235</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Hot-Dip Galvanized. Plastic Coated, Rust Proof,</td> </tr> <tr> <td colspan="2">With Arm , Bracket, Flange, Fittings, Cable, Etc</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Resistant to Wind: ≥160KM/H</td> </tr> </table>	Pole Height.....	8M	Material.....	Q235	Top Diameter.....	80mm	Bottom Diameter.....	180mm	Pole Thickness.....	3.25mm	Painting:.....	wanted color	8M Height Pole, Steel, Q235		Hot-Dip Galvanized. Plastic Coated, Rust Proof,		With Arm , Bracket, Flange, Fittings, Cable, Etc		Resistant to Wind: ≥160KM/H	
Pole Height.....	8M																				
Material.....	Q235																				
Top Diameter.....	80mm																				
Bottom Diameter.....	180mm																				
Pole Thickness.....	3.25mm																				
Painting:.....	wanted color																				
8M Height Pole, Steel, Q235																					
Hot-Dip Galvanized. Plastic Coated, Rust Proof,																					
With Arm , Bracket, Flange, Fittings, Cable, Etc																					
Resistant to Wind: ≥160KM/H																					

8M Pole 60W LED Solar Street Light design for Haiti

PICTURE	DESCRIPTION	QTY
	150W Solar Panel	1PCS
	150W high efficiency mono-crystalline PV module; IP65 junction box aluminum frame tempered glass 25-year service time	
	60W LED Lamp With Cable	1PC
	60W DC 12V, Cree led chips; Waterproof level IP67 Lighting efficiency: 7800LM. Color temperature 3000-6500K More than 80,000hrs service life.	
	20A Solar Controller MPPT	1PC
	20A intelligent Automatic ON/OFF control, IP68 guard level Temperature Compensation, Led indication of operating status. Various protection against over charge	
	100Ah/12.8V LiFePO4 Battery With Cable	1PCS
	100Ah/12.8V LiFePO4 battery, 100% deep cycle 5-8 years design life, working temperature: -20°C~60°C	
	Battery Box	1PC
	Battery fixed on the top of pole Hot-dip galvanized steel	
	Pole System	1SET
	8M height, Conical shape, 80-180mm, 3.25mm thick, flange 320*320*16mm, Hot dip galvanized pole, Q235 steel material.	
	J-Bolts with Lightening Rod	1SET
	K-base plate 320*320*16mm Anchor bolts 1000mm M18 anchor bolts with nuts	
	Cable	1SET
	Armored cable, include weather-protective cable glands	

5



Les spécifications techniques décrites dans le tableau ci-dessus peuvent être remplacées par leur équivalent dans la mesure où le fournisseur est en mesure de le prouver à l'aide d'une fiche technique.

L'origine de tous les biens devra être précisée dans l'offre et un **certificat d'origine** délivré par les autorités compétentes devra être transmis lors de la livraison. Les articles ne pourront provenir des pays suivants : Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Brésil, Brunei, Chine, Île de Clipperton, Émirats arabes unis, Féroé, Gibraltar, Guam, Hong Kong, Île Bouvet, Île Christmas, Île de Man, Île Norfolk, Îles Åland, îles Cocos, Îles Heard et McDonald, Îles Mariannes du Nord, Îles mineures éloignées des États-Unis, Îles Vierges américaines, Inde, Indonésie, Jersey, Koweït, Macao, Mexique, Monaco, Oman, Porto Rico, Qatar, Russie, Sahara occidental, Saint-Siège (le)/État de la Cité du Vatican, Singapour, Svalbard et Jan Mayen, Taïwan, Turquie.

NB: Model de system de lampe solaire sollicité avec panneaux et batterie incorpores (Sécurisation anti vol) il peut être réalisé sur place par soudage lors de l'installation a défaut d'un system sécurisé initialement.

5.6 GARANTIES DE BONNE EXÉCUTION

Le titulaire du marché est tenu de fournir une garantie de bonne exécution de 10% constituée en totalité lors de la signature du marché. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Le (s) prestataire (s)/fournisseurs fournit une garantie s'appliquant à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel installé dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- Effectuer des réparations, sans coût additionnel, pour des pannes liées à des équipements de mauvaise qualité ou à des défaillances techniques relatives au montage du système,
- Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux si la cause Est imputable à un défaut de fabrication.

La garantie technique liée à une mauvaise installation ou un défaut de fabrication, couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main-d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Délai de garantie : La garantie de bonne installation du système photovoltaïque installé par le prestataire est fixée à deux (2) ans à partir du lendemain de la réception provisoire. C'est-à-dire, le fournisseur devra réparer les dégâts en cas de matériels mal installés. Ainsi, les matériels couverts sont les suivants : panneaux solaires, onduleurs (inverter), régulateur de charge MPPT, les batteries et les panneaux de contrôle du système.

NB. Pour les équipements, le prestataire doit endosser la responsabilité de la garantie du fabricant pour chaque équipement proposé.

VI. RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE

Le prestataire aura à assumer les responsabilités suivantes :

Sur la base des documents constituant cet appel d'offres, il est attendu de la part des soumissionnaires les livrables suivants :

- Fournir les matériels avec tous les accessoires nécessaires à l'installation du système solaire;
- Assurer le transport des matériels et les accessoires et procéder à l'installation complète et à la mise en opération des systèmes solaires type éclairage public ;
- Sécuriser le système installé dans le cas où le système n'est pas incorporé afin d'éviter le vol des matériels ;
- Fournir aux bénéficiaires membres de la communauté de chaque zone d'installation une formation à la réparation et à la maintenance du système installé (pour un total de 20 personnes); avant l'installation des lampes.
- Intégrer la main-d'œuvre locale lors de l'installation des lampes

VII. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE AVEC LE SYSTÈME INSTALLE

Le (s) prestataire (s)/ fournisseurs s'engagent à fournir, un exemplaire des documents de maintenance ci-après :

- 1 Manuel d'utilisation pour les équipements constituant le système ;
- 1 Manuel d'entretien indiquant le processus détaillé d'installation et les opérations de maintenance et de réparation ;
- 1 Liste codifiée des éléments du système et des pièces de rechange ;
- 1 Schéma de démontage et de remontage du système.

Tous ces documents doivent être rédigés en langue française.

VIII. RÉCEPTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE

La réception provisoire se fera en plusieurs étapes :

La réception des matériels et accessoires pour l'installation du système au lieu indiqué ;

-L'installation complète et à la mise en opération des systèmes solaires dans chaque Zone et après la formation des bénéficiaires sur la maintenance et la réparation du système photovoltaïque.

Quant à la réception définitive, elle se fera un mois après la réception provisoire après avoir vérifié que le système fonctionne de manière convenable.

IX. MODALITÉS DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Le paiement du marché sera effectué après l'installation du système photovoltaïque et après présentation des décomptes établis au moyen de virements au compte du prestataire de la manière suivante. Une retenue de garantie totalisant 10% du marché sera payée après la réception définitive.

L'offre du soumissionnaire **doit respecter la structure suivante** :

10.1) Une offre technique :

Les soumissionnaires incluront dans leur dossier une offre technique contenant impérativement :

- Une lettre de soumission dûment datée et signée, avec nom, qualité et adresse complète du fournisseur/prestataires (annexe 1 ci-jointe)
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social remplie et signée (annexe 2 ci-jointe)
- Une méthodologique dans laquelle le soumissionnaire démontre sa compréhension de la mission, l'approche à adopter et la présentation des livrables indiquant aussi la prise en compte de la main œuvre locale dans les travaux d'installation du système ;
- La fiche descriptive des articles proposés respectant les spécificités recherchées par CARE et **précisant les origines des articles** ;
- Tout document en cours de validité prouvant son existence légale dans le pays d'installation (carte d'opérateur économique, registre du commerce, etc.) ;
- Une attestation de l'administration fiscale du pays où la société a son siège et valant quitus fiscal, datant de moins de trois (3) mois ;
- Un calendrier détaillé des activités, incluant les rubriques suivantes : Achat, livraison des produits, installation des lampes et formation des ressources en maintenance et réparation des systèmes d'éclairage solaire
- Les références professionnelles du fournisseur ou de l'entreprise telles que :
 - L'adresse de la société ou de l'entreprise ;
 - Le domaine de spécialisation de la société ;
 - La liste et les adresses des « clients, entreprises » ayant déjà passé commande de ce type de matériel à la société ;
 - Les preuves des expériences acquises : avoir au moins 5 ans d'expériences dans le domaine d'acquisition et d'achat de matériels du même type et avoir réalisé au moins 2 marchés de ces types et fournir les attestations de bonne fin des travaux réalisés ;
 - Les preuves de capacités financières d'exécution des commandes avant paiement.
 - Le profil de l'entreprise de dix (10) pages maximum ainsi que des brochures et catalogues de produits se rapportant aux biens / services achetés.
 - Une attestation d'immatriculation/de paiement délivré par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège.
 - Les états financiers vérifiés les plus récents (État des résultats et bilan)
 - Une liste de références bancaires (Nom et adresse et coordonnées des personnes à contacter)

10.2 Une Offre financière (à fournir dans une enveloppe scellée séparée)

L'offre financière doit être faite au moyen de bordereaux de prix correspondant. Le bordereau de prix complété sera dûment signé et daté. Elle comprendra les trois rubriques suivantes :

- Achat et transport des matériels d'installation et accessoires ;
- Installation des lampes solaires
- Formation en maintenance et réparation des lampes solaires

X. CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION DE L'OFFRE

Les offres pourront être rejetées sur la base des critères suivants, non limitatifs :

- La **nationalité de la firme** n'est pas conforme aux exigences du bailleur¹
- Non-conformité aux conditions générales et modalités d'établissement dans le TDR;
- Absence de plus de 10 des pièces énumérées au point **IX** et **X**

N. B. Dans tous les cas, la décision finale revient au Comité d'appel d'Offres.

L'offre sera sélectionnée sur les critères suivants :

1. Critères d'Évaluation des offres 70%

Offre technique 70%

- La présentation de la proposition est-elle claire, et la succession des activités/étapes ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution de la mission? 15%
- Les aspects importants de la qualité du contrôle de la livraison des équipements et de leur installation ont-ils été traités d'une manière suffisamment détaillée suivant la commande ? 10%

- Le calendrier est-il détaillé par rubriques d'activités ? (Achat, livraison des produits, installation des lampes et formation) 5%
- L'organisation de la formation est-elle claire (Contenu, méthodologie) 10%
- Une méthodologie dans laquelle le soumissionnaire démontre sa compréhension de la mission, l'approche à adopter et la présentation des livrables indiquant aussi la prise en compte de la main œuvre locale dans les travaux d'installation du système 15%
- L'expérience du fournisseur dans la réalisation des missions similaires est-elle prouvée (au moins 5 années d'expérience, preuve de contrats déjà exécutés avec des références à contacter) 15%

Offre financière 30%

- Formulaire de soumission dûment rempli, signé et scellé 5%
- Bordereau des prix dûment rempli, signé et scellé 5%
- Prix 20%

XI. CALENDRIER DE LA PASSATION DE MARCHE

La réception et l'installation des matériels et accessoires se feront au fur et à mesure de l'avancement des chantiers et la formation en maintenance et réparation avant chaque installation dans les quartiers suivants : Caracolie I et Caracolie II, Sainte Helene, Basse Ville, Deye Teren, Morne fort et Platon dans la

¹La firme ne doit pas être ressortissante de l'un des pays suivants : Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Brésil, Brunei, Chine, île de Clipperton, Émirats arabes unis, Féroé, Gibraltar, Guam, Hong Kong, île Bouvet, île Christmas, île de Man, île Norfolk, îles Åland, îles Cocos, îles Heard et McDonald, îles Mariannes du Nord, îles mineures éloignées des États-Unis, îles Vierges américaines, Inde, Indonésie, Jersey, Koweït, Macao, Mexique, Monaco, Oman, Porto Rico, Qatar, Russie, Sahara occidental, Saint-Siège (le)/État de la Cité du Vatican, Singapour, Svalbard et Jan Mayen, Taiwan, Turquie.

ville de Jérémie. Un calendrier plus détaillé sera fait de concert avec le fournisseur en fonction de l'avancement des chantiers.

Activités	Date
-Publication de l'offre	17/09/2020
-Date limite de réception des soumissions	21/10/2020
-Évaluation des offres	26/10/2020
- Notification du soumissionnaire	30/10/2020
-Contractualisation	06/11/2020
Réception des matériels et accessoires à partir de	06/12/2020
Formation et Installation des lampes solaires à partir de	Décembre 2020
Réception provisoire/définitive	Avril 2021

Les fournisseurs désirant visiter les lieux de réception et les zones d'installation des lampes solaires peuvent contacter :

Ivenert AMELUS : Coordinateur administratif, logistique et Approvisionnement.
Tel : +50936833202 ,E-mail: Ivenert.Amelus@care.org

Dépendamment où se trouve un soumissionnaire, il peut opter pour faire la visite par lui-même en prenant rendez-vous avec le point focal

Annexe 1 - Formulaire de soumission

[Insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse de CARE Haïti]

Chère Madame/Cher Monsieur,

La société soussignée propose par les présentes de fournir des services professionnels au titre de [insérez le titre des services] conformément à votre offre en date du [insérez la date] et à notre soumission. Nous déposons par les présentes notre soumission qui inclut la soumission technique et la soumission financière sous plis séparés et fermés.

Par les présentes, nous déclarons ce qui suit :

- a) Outre les informations et déclarations indiquées dans la présente soumission sont exactes et nous reconnaissons que toute fausse déclaration y figurant pourra conduire à notre élimination ;
- b) Nous ne figurons actuellement pas sur la liste des fournisseurs radiés ou suspendus de la CARE ou sur toute autre liste d'autres organismes de l'UE et AFD et nous ne sommes liés à aucune société ou personne ne figurant sur la liste noire de la CARE et d'autres partenaires ;
- c) Nous ne faisons l'objet d'aucune procédure de faillite et ne sommes parties à aucune procédure en cours ou action en justice susceptible de compromettre la continuité de notre activité ; et
- d) Nous n'employons et ne prévoyons d'employer aucune personne qui est employée ou qui a été récemment employée par la CARE.

Nous confirmons que nous avons lu, compris et que nous acceptons par les présentes les termes de référence qui décrivent les devoirs et responsabilités qui nous incombent aux termes de l'appel d'offres, ainsi que les conditions générales du contrat de services professionnel de CARE.

Nous nous engageons à nous conformer à la présente soumission pour [insérez la durée de validité indiquée].

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à entamer la fourniture de services au plus tard à la date indiquée dans le calendrier.

Nous comprenons et reconnaissons pleinement que CARE n'est pas tenue d'accepter la présente soumission, que nous supporterons l'ensemble des coûts liés à sa préparation et à son dépôt et que CARE chef de file du projet Vil Nous Pi Bel ne sera pas responsable ou redevable desdits coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de l'évaluation.

Cordialement,

Signature autorisée [en entier avec les initiales] :

Nom et fonction du signataire :

Nom de la société :

Annexe 2 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en oeuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹⁵;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr16>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

15 Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les Informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

16 Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les Informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

-PARAPHE- 70/71

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolue à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial¹⁷.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou n'accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'État du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique (ii) toute autre personne qui exerce une fonction
17 Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

-PARAPHE- 71/71

publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'État du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou n'accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de¹⁸ _____

En date du : _____ jour de : _____

¹⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.